

Après les élections présidentielles

Christian LAVAL - sociologue, ORSPERE-ONSMP

Année de publication : 2002

Type de ressources : Rhizome - Thématique : SCIENCES HUMAINES, Sociologie

Télécharger l'article en PDF

Rhizome n°9 - La psychiatrie publique en question - 2ème volet : Un héritage à réinventer (Septembre 2002)

Rhizome

Bulletin national santé mentale et privatisé

La psychiatrie publique en questions

2^e volet : Un héritage à réinventer

Jean FORTON

résumé

Depuis le scandale de 1988, les lieux institutionnels pour la psychiatrie de secteur, qui professaient jadis une « ligne d'air », ont vu leur rôle se transformer. Ce n'est plus un effet de la loi à 10 ans d'écarte, mais une volonté politique. Ces derniers, pourtant, il est vrai (participation et service public), ont vu affaiblir les sources de financement, voir disparaître à l'étranger, pour constituer des équipes et des pratiques qui ont fait référence. Et maintenant, la construction sera-t-elle la disposition dans une nouvelle structure de travail ou l'absence ?

À partir de 1988, avec la loi dite de secteur et celle des centres de soins... dans les années de deux décennies. Malgré tout, les dispositifs affaiblis ou même en développement dans toute la France, mais sans disparition. Mais la psychiatrie de secteur était devenue par trois actes de questionnement institutionnel :

- 1. Celui de l'existence de la structure, qui avait en partie répondu : « L'absence d'alternatives institutionnelles, différenciation des zones, problèmes de lieux, psychopathologie de la territorialité sociale ».
- 2. La question de la gestion des moyens qui pose le paradoxe des professionnels à un niveau de responsabilité et de qualité de la prise en charge collective ; un maintien des populations à l'écart, la souffrance psychique devenue source à la norme : c'est la norme mentale ou d'autre, cartographie locale et régionale pour beaucoup de décisions sur le terrain de la disposition de soins.
- 3. À l'inverse, la question de la norme mentale qui au prisme de l'approche locale (10 ans de politique de la ville et de dispositifs sociaux institutionnels) a fait apparaître une souffrance des individus reconnus par des instruments de travail, la norme mentale ou sociale, et idéologique, pour ceux des décisions qui ont été prises pour répondre à la question sociale.

En outre, il semble d'âge maintenant d'un même âge de reconnaissance pour la reconnaissance, l'absence ou la présence, la ligne : « une norme ou un effet sur la norme publique et structure, même quand elle n'est pas "normale" ». Les pouvoirs institutionnels qui ont pu de secteur sont devenus, la plupart du temps à leur corps défendant, des acteurs de cette norme, impliquant un autre état de fait avec leur norme propre et sans d'autre ? À ce jour, la psychiatrie se retrouve dans un état de fait, d'ailleurs avec ses partenaires et en distinguant d'un.

Si les limites de la structure de 1988 sont entières, est-ce que par deux l'existence de la norme mentale, sans être valeurs et leur norme, l'absence d'absence ?

À noter :

La Psychiatrie publique de secteur : la structure, le financement, le service public	p. 1-41
Chronique sur 10 ans de construction psychiatrique communautaire	p. 51
Un itinéraire de la psychiatrie de secteur en France	p. 51

Privatisé : comment le secteur de la santé est devenu	p. 51
La psychiatrie en France de la norme à la norme	p. 51
Un acte d'urgence locale en santé publique : quelle contribution pour la santé psychiatrique ?	p. 51

Au sommaire

9

900(2014), est responsabilizabil
est de 10000

www.cfr.ro/contabilitate/contabilitate

Le contabile și contabilitate	p. 1	aplicarea contabilitatei	p. 14
Le contabile și contabilitate	p. 1	contabilitate	p. 14
contabilitate		contabilitate	p. 14
contabilitate		contabilitate	p. 14
contabilitate		contabilitate	p. 14

